

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 OCTOBRE 2017

LOTISSEMENT DES CANONS : BORNAGE DE LA PARCELLE AE N°28

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de diviser la parcelle, section AE n°28, en 4 lots de 500 à 600 m² environ.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, désigne Monsieur BARBIER, Géomètre Expert à la Ferté-Bernard, pour le bornage de la parcelle AE n°28.

EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT RUE DE LA PISCINE : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement des canons, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau d'assainissement avec création de 4 branchements rue la piscine.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Christophe BARBIER, géomètre -Expert à La Ferté-Bernard, pour un montant de 2 000 € HT.

LOTISSEMENT DE LA PISCINE travaux de voirie définitive : avenant n°1 PIGEON TP

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 proposé par l'entreprise PIGEON TP concernant la voirie définitive du lotissement de la Piscine pour un montant de 2 987.99 € HT, relatif à la mise en place d'un candélabre supplémentaire et le rajustement du marché en fonction des quantités nouvelles estimées pour la voirie.

Le montant final du marché est de 35 873.38 € HT – 43 048.06 € TTC

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE PAVASE CONCERNANT L'IMPLANTATION DE SUPPORTS D'INFORMATIONS LOCALES

La société PAVASE de la Ferté-Bernard souhaite implanter à chaque entrée du bourg des supports d'informations locales, touristiques ou socioculturelles à la vue de tous.

Ces supports seraient constitués de 2 faces (1 face exploitée par la société PAVASE pour publicité /1 face pour l'affichage d'informations gérée par la commune).

Le conseil municipal, après délibération, par 4 Voix POUR, 12 CONTRE et 2 BLANCS, refuse l'installation de supports d'informations locales à chaque entrée de bourg de la commune

REMBOURSEMENT FRAIS DE NETTOYAGE TERRAIN

Depuis plusieurs années les employés communaux interviennent pour débroussailler un chemin privé non entretenu (ronces, herbes hautes) afin de faciliter l'accès aux résidents.

Vu la situation géographique de ce terrain situé aux abords des constructions et conformément à l'article L2213-25 du code général des collectivités territoriales, il est indispensable que l'entretien de ce terrain soit réalisé régulièrement.

L'Adjoint au Maire, en charge de cela, ajoute que dernièrement il a fait appel à une société extérieure pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, charge monsieur le maire d'émettre un titre pour recouvrer les frais d'entretien auprès du propriétaire du terrain.

PRISE EN CHARGE DES VEILLEES AUX ETOILES ECOLE

Terre du Ciel réalisera à l'école des séances de planétarium et une veillée aux étoiles le mardi 23 janvier 2018. Dans l'idée d'en faire bénéficier le public après l'école. Dans ce contexte, le conseil municipal accepte la prise en charge des veillées aux étoiles pour un montant de 172.20 € TTC.

TWIRLING DOLLON SEMUR DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Afin d'aider à financer l'achat de 50 vestes portant le logo de Dollon, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 500 € à titre de subvention exceptionnelle à l'association Twirling Dollon, Semur.

PANNEAU AFFICHAGE CIRCUITS RANDONNÉES

La commune de Dollon est dotée de 3 circuits de randonnées dont 2 gérés par la commune et 1 géré par le Perche Sarthois.

Aussi, pour informer les randonneurs des 3 circuits pédestre et dans l'idée du panneau du perche sarthois existant, les bénévoles des balisages et nettoyages des chemins pédestres souhaitent apposer un panneau d'affichage sur le dos des tribunes de terrain football.

le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte de prendre en charge les frais d'élaboration du panneau d'affichage pour un montant de 225 € TTC.

AFFAIRES DIVERSES

↳ Monsieur JAMOIS fait le point des différents travaux réalisés et à réaliser.

↳ Commission Chemins Communaux/Voirie/Cimetière/Assainissement/urbanisme/environnement

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la commission Chemins communaux/ Voirie/ Cimetière/ Assainissement/ urbanisme/environnement s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017. Les travaux vont être réalisés en accord avec la communauté de communes des Vallées de la Bray et de l'Anille.

↳ Bilan camping piscine saison 2017

Monsieur le maire dresse le bilan camping, entrées piscine et buvette piscine pour la saison 2017 qui se solde par un déficit global du fait d'une saison météo très défavorable cet été.

↳ Goûter des anciens

Le goûter des plus de 75 ans aura lieu le jeudi 14 décembre 2017 à 15h00. Amener des jeux : cartes, ... Intervention d'un chanteur.

↳ WC PUBLIC

Il a été décidé que les WC publics seraient ouverts par un agent communal de 8 h à 17h du lundi au vendredi. En ce qui concerne, le samedi une clé sera disponible à la pharmacie ou chez le coiffeur.

↳ Lors de la dernière réunion de conseil municipal, il avait été évoqué la possibilité d'installer une glissière de sécurité au virage du « coursu » suite à un accident survenu. Monsieur le maire après renseignement pris auprès de madame DESTOUCHES, DDT, informe que l'installation n'est pas nécessaire du fait que la limitation de vitesse à cet endroit est de 50 km/h.

↳ Après certaines réflexions de certains administrés concernant du mauvais entretien des trottoirs, monsieur le maire informe qu'ayant plus de 100 parterres à entretenir à l'intérieur de la commune, il est matériellement impossible d'avoir un entretien régulier.

↳ les enfants de l'espace jeunesse ont repeint leur portail.

↳ Lecture du courrier de M. BERCY par monsieur le maire concernant l'implantation des éoliennes et l'impact foncier pour la commune et ses habitants.

↳ Concernant la pétition des habitants de la rue de la Gare se rapportant à la vitesse excessive des véhicules au niveau de l'école, monsieur le maire donne la parole à madame MOREIRA Sabrina, accompagnée de certains riverains. Il est proposé d'apposer un STOP au niveau de la Cidrerie après renseignement auprès du Département. Monsieur JAMOIS signifie sa démission de son poste de référent « sécurité routière ».

Prochaine réunion de conseil municipal fixée le mercredi 29 novembre à 20h00.